



SOMMAIRE

- La Littérature tunisienne contemporaine -----	2	- Bicentenaire de la Révolution Française -----	6
- A lire ou à connaître		* La Révolution et l'esclavage aux colonies	
* Villes arabes -----	3	- Conférence de Luc Barbulesco -----	7
- Chronologie		* Les références religieuses de certaines pratiques	
* La Tunisie au jour le jour -----	4-5	économiques (Egypte - Tunisie) ou Sidi Marzouk agit-il en	
- Déclaration des droits de la femme		banquier ?	
et de la citoyenne -----	11-12	- Les Sciences humaines et sociales en mars -----	8
		* Conférences et rencontres du C.D.T.M.	
		* A l'affiche	
		* Information "Révolution "	

LA LITTÉRATURE TUNISIENNE CONTEMPORAINE

Au moment de l'indépendance, la production littéraire tunisienne en volumes est pratiquement nulle. Les écrivains potentiels se mettent aux tâches administratives: les structures du pays sont à installer. Une fois disparue la collection *Kitâb al Baath* (dirigée par Aboukacem Mohamed Kerrou), la revue mensuelle *al-Fikr* (octobre 1955) reprend le flambeau grâce à une pléiade d'intellectuels entourant son directeur Mohamed Mzali. Un nom émerge alors, celui de Mahmoud Messadi (avec "Le Barrage" en 1955), orfèvre dans l'utilisation de la forme léguée par le patrimoine, héraut de l'anxiété du monde moderne.

*
**

L'Avant - Garde

Les années soixante voient appliquée la collectivisation. Ahmed Ben Salah pousse vigoureusement le pays en avant. La production littéraire fait un saut quantitatif avec la création de la Maison Tunisienne de l'Édition (1966) et la naissance du Club de la Nouvelle (octobre 1964) à la Ouardia avec sa revue *Qisas* (septembre 1966) dirigée par Mohamed Laroussi Metoui.

Le roman réaliste s'épanouit. Il peut être de tendance sociale avec "Les régimes de dattes" (1969) de Béchir Khraïef chantant les femmes du sud profond, ou de tendance patriotique avec "Pourpre" (1970) de Mokhtar Jannet. La poésie néo-classique s'impose chez Nouredine Sammoud rejoignant les rythmes africains ("Voyage dans les parfums" en 1969), ou Jaafar Majed amoureux de la belle langue arabe ("Étoiles sur le chemin" en 1968).

Mais c'est surtout la décennie de l'Avant-Garde, annoncée par les tentatives encore isolées de Salah Garmadi et Rachad Hamzaoui. Cette génération n'a pas connu la lutte nationale. Elle se plaint d'un vide idéologique reconnu en haut lieu. Elle pense que les genres classiques ne peuvent rendre compte de la réalité actuelle du pays. Alors Ezedine Madani publie quelques chapitres de son "Homme zéro" (à partir de juillet 1967), rêveries de l'homme contestataire au milieu du verbe, avant de se lancer dans le théâtre de l'histoire. Samir Ayadi l'accompagne dans son refus de l'habituel avec "Le vacarme du silence" (1970). La poésie sans entraves est pratiquée par Tahar Hammami qui, peu à peu, se dirige vers la poésie militante: il y avance comme dans une cellule, entre la souffrance et la révolte. Mohamed Driss, partant de l'exode rural, fournit un théâtre où se pose la question: la nouvelle cité est-elle meilleure que l'ancienne?

*
**

Le Nouveau Théâtre

Les années soixante-dix voient le retour du libéralisme économique. Le courant du bon roman se poursuit dans "Mouvements/Voyelles" (1979) de Moustafa Fersi, opuscule à plusieurs lectures, contestant le pouvoir personnel et qui couronne une œuvre déjà abondante. Hasan Nasr porte la nouvelle à un degré d'expression complexe où la vie locale est vue à travers une certaine migration de "52 Nuits" (1979). Salah Jabri aborde fixement la montée des arrivistes dans "La mer rejette ses épaves" (1975) et son réalisme

ressemble à celui, poétique cette fois, de Midani Ben Salah dans "Mémoires d'un ouvrier au quint" (1977). La poésie contemplative trouve sa meilleure expression chez Mohied-dine Khraïef qui poursuit sa quête itinérante à travers les mots.

Mais c'est la décennie du Nouveau Théâtre. A partir de 1976, son équipe, animée par Fadhel Jaïbi et Fadhel Jaziri, fait sauter les cadres traditionnels de l'écriture dramaturgique. Une langue dialectale châtiée sert un texte corrosif, n'épargnant aucun des aspects négatifs provoqués par l'enrichissement rapide de la nouvelle bourgeoisie: contradiction entre les classes, remise en question du sens de la famille, exploitation des autres comme héritage imposé, la presse comme moyen d'aliénation, naissance de la violence...

*
**

L'Ecole de Kairouan

Les années quatre-vingt commencent dans le sang. Les inégalités sociales provoquent des affrontements douloureux et permettent l'émergence de l'islamisme: ces faits marquent profondément la jeune génération. Les autres sont plus lents à réagir. Le roman réaliste se perpétue chez Mohamed Hedi Ben Salah dans "Le livre de la transition et de la conception" (1988). Complètement hors classe, Fadhila Chabbi ressurgit du lointain des "Nuits aux cloches pesantes" (1988) pour proposer une cosmogonie originale, prémises de la réconciliation...

Les genres éclatent. Les "Verrous" (1985) de Aroussia Nalouti transposent les événements sociaux dans une évolution intérieure. "Automne" (1984) de Ridha Kefi rassemble des nouvelles qui installent dans l'horreur de la mort. "Noun" (1983) de Hichem Karoui, c'est aussi Nécropolis, la ville des morts, où le personnage du roman commence à faire peur à son créateur. "La mort, la mer et le rat" (1985) de Frej Lahouer, c'est le texte hermétique, roman de l'œuvre, à lire de différents points de vue, à plusieurs niveaux.

Mais c'est la décennie de l'Ecole de Kairouan, en poésie, la littérature de l'expatriement à la suite des défaites et des souffrances. D'où la tentation de se réfugier dans l'histoire (Béchir Kahouaji), dans la mystique (Mohamed Ghazzi) ou dans la joie simple communiquée par les éléments naturels (Moncef Louhaybi). Comment donc se purifier pour entrer dans le temple de Dieu?

*
**

Trois tournants de notre histoire contemporaine n'ont pas tari la source profonde de la littérature tunisienne qui se manifeste, individuellement, dans le roman réaliste et la poésie néo-classique. Trois tournants cependant ont provoqué, simultanément, l'apparition de formes collectives, non lues encore, et qu'expriment, tour à tour, l'Avant-Garde, le Nouveau Théâtre et l'Ecole de Kairouan.

Jean Fontaine (I.B.L.A.)

A LIRE OU A CONNAITRE VILLES ARABES

MILLET (Richard). - Beyrouth. - Paris : Champ Vallon, 1987. - 102 p. - (Des villes ; 18).

Cette collection affiche d'emblée ses ambitions; son nom qui s'inspire d'un vers de Rimbaud, " Ce sont des villes..." nous laisse entendre que l'on parlera différemment de la ville, sans démonstrations pesantes mais par petites touches, par simples évocations; par suggestions multiples, Richard Millet s'emploie à faire revivre Beyrouth, pourtant proie de la mort et du chaos, à faire vivre la métamorphose permanente de cette ville qui se reconstruit au rythme de sa propre destruction, en un mouvement qui, à force de répétition, touche au perpétuel, et dans laquelle se meuvent encore des hommes au bonheur fugace, des jeunes à l'avenir bridé et des femmes que le deuil habille.

" Beyrouth n'est pas une ville belle " écrit, dès le premier chapitre, Bernard Millet. Et pourtant, il se laisse lentement dériver au gré de ses souvenirs, dont l'agitation remet au premier plan les charmes de Beyrouth, de sa langue, de ses quartiers, de ses odeurs, de ses bruits, charmes multiples qui, s'ils ne rendent pas belle la ville, la rendent troublante, vénéneuse, présente jusqu'à l'obsession. Richard Millet a succombé à son entêtant parfum et d'une façon telle qu'il ne peut, et on le regrette, que sortir de son rôle de témoin, d'observateur, pour s'impliquer dans le conflit libanais, et en donner une interprétation dans les deux dernières pages, qui nous réveillent en sursaut après la douce torpeur du beau voyage qu'il nous a offert.

CANETTI (Elias). - Les Voix de Marrakech : Journal d'un voyage. - Paris : Albin Michel, 1980. - 159 p.

"Les Voix de Marrakech" en dépit de son titre, n'est pas un journal de voyage. Le temps, principal élément et repère d'un journal, dans la patiente évocation de sa quotidienneté est absent de ce livre. Elias Canetti fait en revanche appel à sa mémoire pour restituer les saveurs de son voyage à Marrakech et retracer quelques expériences marquantes de son immersion voulue, et consciente, dans l'exotisme : "Au cours des semaines que j'ai passées au Maroc, j'en ai essayé d'apprendre ni l'arabe ni aucun dialecte berbère. Je ne voulais rien perdre de la puissance exotique des cris. Je voulais être touché par les voix telles qu'elles sont par elles-mêmes et n'en rien affaiblir par un savoir artificiel et insuffisant ". Il traque les sons, les couleurs et images, citant notamment Rembrandt et Delacroix, déambule dans les rues de Marrakech, et brosse en une dizaine de chapitres, cadres d'autant de scènes alertes, ses rencontres avec ses habitants - une famille juive, un mendiant, une femme ou un conteur - ses animaux - ses chameaux et ânes - et ses lieux - souks, Mellah et maisons - "habités".

SENAC (Jean). - Journal Alger : Janvier-Juillet 1954; suivi de : Les leçons d'Edgar - Paris : Le haut quartier, 1983. - 116 p.

Alger, bien que constamment présente dans ce journal d'un poète, n'apparaît jamais au premier plan. Elle est là, en filigrane dans la vie quotidienne de Jean Sénac, à la veille du déclenchement de la guerre d'Algérie. Il parle en amoureux, du pays et de ses habitants, quelque peu refroidi par l'obscurantisme de ses compatriotes aveugles de bêtise et de suffisance, incapables de sentir les mutations en cours. Au fil des jours, la sensation de la fin d'une ère se fait plus présente et la conviction que les années à venir ... semblent très dures, très " noires " se précise sous la plume de Jean Sénac. " L'orgueil, l'aveuglement des européens d'ici est insensé. Il n'y a rien à attendre d'eux, rien. Il faut les placer devant le fait établi et leur donner à choisir : l'Algérie ou le départ ".

Autrement : Le Caire . Mille et une villes . - Hors série n° 12 / Autrement 1985. - 257 p .

C'est un voyage initiatique, au coeur de la Triomphante Al Qahira à une déambulation dans la mythique Oum eddounia . Mère du monde, que nous convient les différents auteurs de cette revue. Abandonnant le passé à l'histoire, ou à la légende, les auteurs abordent les aspects contemporains de cette mégalopole théâtrale qui se dérobe à toute tentation de représentation définitive, qui défait les essais d'identification et arbore moqueusement une succession de masques, visages multiples d'une identité complexe et contradictoire; urbaine et rurale, orientale et occidentale, splendide et lépreuse, indolente et violente, puritaine et sensuelle, ce sont mille et une villes, que les auteurs, en multipliant les angles et prises de vue, font défiler devant nous, les offrant à nos sens et à notre entendement.

COHEN (Bernard David). - Portes de Jérusalem . - Paris: Grasset, 1985 . - 184 p.

Jérusalem, nom lourd en évocations, chargé d'histoire et de passion, ville mosaïque, havre de cultures, et de religions multiples, de langues et de peuples pluriels, ne se laisse pas aisément cerner par le mur des mots, et ouvre sur son monde autant de portes que l'on peut pousser, pour peu que l'on soit l'heureux dépositaire de leurs clés.

Bernard Henri David l'est; il franchit les seuils des cinq portes de Jaffa-l'occidentale, de Sion-la nostalgique, de Damas-la musulmane, des Lions-la chrétienne, de la Miséricorde-l'Unique, autant de portiques qui " concentrent les réseaux subtils de la ville ", qui l'orientent ou la suggèrent, pour saisir finalement l'essence de Jérusalem, lieu de passages, lieu du passage. Passages d'une civilisation à une autre passage d'un monde à l'autre, de la " Jérusalem d'en bas à la Jérusalem d'en haut ".

Anthony FINAN

CHRONOLOGIE

LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR

FEVRIER 1989

28 janvier Industrie maghrébine : Accord entre la Tunisie et le Libye pour relancer la S.T.I.A. La production de 10.000 véhicules utilitaires est ainsi envisagée. 50 MD seraient engagés dans cette affaire.

30 janvier Transport maritime : L'avenir de ce secteur fait l'objet d'une réunion au Palais de Carthage à laquelle ont pris part le Président Ben Ali ainsi que le Ministre des Transports et le P.D.G. de la Compagnie Tunisienne de Navigation. Il a été décidé de limiter la privatisation de ce secteur, de publier le nouveau code des investissements dans un délai de 2 mois, enfin les capacités de transport seront augmentées de 20% pour faciliter le retour estival des tunisiens.

Mines : Le Chef de l'Etat recommande l'élaboration d'un programme de restructuration de la compagnie des phosphates de Gafsa.

Urbanisme : annonce du quatrième projet urbain . Il s'élève à 47 millions de dinars et est destiné à encourager l'auto-construction . 1362 lots de terrains ont déjà été assainis : construction de réseaux d'assainissement , de chaussées et d'équipements publics . Des crédits seront en outre alloués pour favoriser l'assistance technique .

Taxes douanières : le taux maximum des taxes douanières perçues sur les produits industriels importés qui s'élève actuellement à 43% sera ramené à 25% d'ici 1992.

Enseignement : Réunion du Conseil Supérieur de l'éducation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique . Il a été affirmé à propos de l'enseignement privé que seul l'Etat doit être responsable de la formation du citoyen. De plus un groupe de travail a été constitué afin de préparer une nouvelle carte universitaire.

France Tunisie : Accueil à l'hôtel Mechtel, à l'initiative de la Chambre de Commerce franco-arabe de Paris, d'une délégation d'industriels français des régions de Paris, Lyon et Toulouse, représentant différents secteurs (mécanique, électrique, électronique), et intéressés par la création de projets mixtes, de bureaux d'ingénieurs et d'exportation.

31 janvier Réforme ministérielle : Le Ministère de la jeunesse et des sports change de nom et devient Ministère de l'enfance et de la jeunesse . Un grand forum se tiendra le 19 mars prochain afin d'examiner les réponses des ministères aux préoccupations des jeunes . Il est prévu d'offrir aux jeunes une réduction de 50% sur les transports terrestres, réduction qui pourrait être étendue aux autres modes de transport.

Santé : Les prestations médicales dans les régions ont été renforcées : création du corps des médecins des hôpitaux , ouverture d'un concours cette année pour recruter 70 à 80 médecins parmi les assistants hospitalo-universitaires et les spécialistes disposant de 6 ans d'ancienneté.

Réforme des conseils régionaux : Le projet de loi a été adopté par la Chambre des Députés.

Tunisie-Palestine : Le Président Ben Ali a reçu en audience Yasser Arafat.

Education : De nouvelles mesures ont été prises pour améliorer

l'équipement des établissements scolaires .

1er février Conseil des Ministres : A l'occasion de ce conseil, le Président Ben Ali a réaffirmé la détermination de la Tunisie à oeuvrer pour l'édification du Grand Maghreb . En matière touristique il a été décidé de porter la capacité totale d'hébergement à 110.000 lits et de promouvoir le tourisme saharien. Concernant l'agriculture, des mesures seront prises prochainement , afin de faciliter l'acquisition par les agriculteurs , de leur matériel d'exploitation.

Maghreb : A l'invitation du roi Hassan II, le Président Benjedid se rendra au Maroc le 6 février .

Liban-Ligue Arabe : Fin des travaux du comité de bons offices pour le Liban réuni à Tunis au siège de la Ligue Arabe depuis le 30 janvier . Cette réunion des protagonistes libanais se sera soldée par un échec selon les observateurs présents.

Tunisie-France : Accueil à Tunis d'une délégation du Conseil Economique et Social français , en présence de M. Hédi Baccouche .

2 février : Développement : Mesures présidentielles en faveur des déshérités . Un programme sera mis en place pour assurer l'approvisionnement en eau de 500.000 habitants dans les zones rurales . Un plan d'autre part été mis en place pour la période 1989-1991 d'un coût de 74 MD et touchera une population de 2,5 millions d'habitants ; une enveloppe de 5,6 MD sera débloquée pour répondre aux besoins les plus urgents dans les quartiers populaires .

3 février : Maghreb : En préparation du sommet de Marrakech , le Président Ben Ali a reçu l'envoyé spécial du roi Hassan II et a réaffirmé sa ferme volonté de faire jouer à la Tunisie un rôle actif et dynamique dans la construction du Maghreb.

Politique : R.C.D. : Appel de Abderrahim Zouari aux partis de l'opposition : "Nous invitons les partis d'opposition à s'engager avec nous ou face à nous avec autant de foi en la Démocratie, avec un programme aussi clair que le nôtre , une vision de l'avenir nette et surtout autant de crédibilité.

Transports : Le Ministère des Transports décide que la réduction de 50 % offerte aux jeunes sur les transports par voie terrestre sera applicable à partir du 15 février .

Coopération France-Tunisie : Les différents aspects de la coopération bilatérale et les moyens susceptibles de la renforcer notamment dans les domaines de la formation professionnelle, de l'emploi et du développement de la petite et moyenne entreprise , ont été au centre de l'entretien qu'a eu hier Taoufik Cheikhrourou , Ministre des Affaires Sociales avec une délégation du Conseil Economique et Social français , conduite par son président Jean Atteoli .

Douanes : Restructuration du service des douanes selon trois axes principaux :

- le renforcement de la décentralisation
- la réorganisation des services centraux
- la création d'un corps d'inspecteurs généraux .

Salaires : Dix conventions sectorielles révisant les grilles des

LES FEMMES ET LA REVOLUTION

A l'occasion du 8 mars, journée internationale de la femme, nous vous proposons ce texte rédigé et publié en Septembre 1791 par la révolutionnaire Olympe de Gouges - (1748 - 1793)

DECLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE,

Adécree par l'Assemblée nationale dans ses dernières séances ou dans celle de la prochaine législature.

PREAMBULE

Les mères, les filles, les soeurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes moeurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

ARTICLE PREMIER.

La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.

Le but de toute association politique est la

conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

III.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV.

La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

V.

Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société : tout ce qui n'est pas défendu par ces lois, sages et divines, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

VI.

La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

VII.

Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette Loi rigoureuse.

VIII.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée aux femmes.

IX.

Toute femme étant déclarée coupable ; toute rigueur est exercée par la Loi.

X.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales , la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi.

XI.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants . Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

XII.

La garantie des droits de la femme et de la citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions, de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois des charges, des dignités et de l'industrie.

XIV.

Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non-seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

XV

La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

XVI

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution ; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la Nation, n'a pas coopéré à sa rédaction

XVII

Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés ; elles ont pour chacun un droit inviolable et sacré ; nul ne peut en être privé comme vrai patrimoine de la nature, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

salaires dans les dix secteurs d'activité privée ont été signés . Les nouvelles grilles augmentées de 3% seront applicables à compter de janvier 1989 .

6 février : Tunisie-Lybie : Le Président Ben Ali a reçu Abdelaati Laabidi, Haut Représentant de la Jamahiriya Arabe Libyenne à Tunis . Il a bien sûr été question de la préparation du sommet de Marrakech .

Tourisme : Engagement du plan d'aménagement du grand sud . La zone Nefta-Tozeur devrait bénéficier d'une capacité de 5.000 lits , celle de Douz-Kebili de 3.500 lits .

7 février Action sociale : Sur instruction du Président Ben Ali, des cellules d'action sociale vont être mises en place avant fin mars . Ces cellules auront pour mission de recevoir les citoyens et de prendre acte de leurs doléances et de les examiner avec les instances concernées afin de leur trouver des solutions adéquates . Elles seront généralisées d'ici fin mars 1989 dans tous les départements ministériels .

R.C.D. : Le Bureau Politique du R.C.D. s'est réuni au Palais de Carthage sous la présidence de Zine El Abidine Ben Ali . Le Bureau Politique s'est penché sur l'activité des structures du R.C.D. et a adopté l'ordre du jour de la Réunion du Comité Central des 10 et 11 février .

Journalisme : Ouverture à Tunis du deuxième séminaire international des journalistes africains .

Agro-alimentaire : Ouverture à Tunis du deuxième congrès arabe des industries de la viande .

8 février : Maghreb : Célébration du trente et unième anniversaire du bombardement de Sakiet Sidi Youssef . Les cérémonies ont été célébrées par Hédi Baccouche et M. Mehri (Ministre algérien des Affaires Etrangères) . A cette occasion un accord de coopération a été conclu entre les deux pays et le Fonds International Agricole afin de permettre la mise en application d'un plan de mise en valeur du gouvernorat de Tebessa .

* Le Président Benjedid achève sa visite au Maroc ,visite conclue par la signature d'un accord portant sur la réalisation d'un gazoduc vers l'Europe .

Europe : Une enveloppe de 100 MD a été débloquée pour la promotion des logements sociaux . Dans le même temps un projet de loi portant sur la transformation de la Caisse Nationale d'Epargne Logement en Banque de Développement de l'Habitat a été rendu public . Cette mesure vise à dynamiser ce secteur par la mobilisation de nouvelles ressources .

Tunisie-Libye : Ratification d'une convention commerciale et tarifaire .

Religion : Reprise des cours à la Mosquée Ezzitouna après une interruption de 30 ans .

9 février : Religion : Mesures présidentielles en faveur de la pratique religieuse afin de consolider le rayonnement de l'Islam . Le nombre de pèlerins est porté à 7.000 et l'allocation de pèlerinage augmentée de 100 DT .

Palestine : Réunion à Tunis du Comité exécutif de l'O.L.P.

10 février Enseignement : deux mesures ont été prises par le Conseil de Ministres :

- l'octroi de 3 jours de congé les 16,17 et 18 février .
- l'autorisation de l'usage de la calculatrice lors des examens au niveau des classes terminales .

11 février R.C.D. : Officialisation par le Comité Central du R.C.D. de la candidature de Zine El Abidine Ben Ali aux futures élections présidentielles . Lors de son allocution , le Président Ben Ali a précisé que les futures élections repré-

sentent un rendez-vous avec l'Histoire et la consécration de la Démocratie . Il précise que les élections seront libres et régulières .

13 février Maghreb : Rencontre à Tunis entre Chadli Benjedid , Muammar Gueddafi et Zine El Abidine Ben Ali dans le cadre de la préparation du sommet de Marrakech .

15-17 février Maghreb : Sommet de Marrakech .

15 février : Recherche : Création d'une Entreprise Nationale de Recherche dont le but est d'unifier les différentes entreprises par les centres de recherche existants: l'institut National de Recherche Scientifique et Technique (I.N.R.S.T.), l'institut de Recherche Agronomique de Tunis (I.N.R.A.T.), l'institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche (I.N.S.T.O.P.), le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (C.E.R.E.S.) , la Fondation Nationale pour la Traduction, l'Etablissement des Textes et des Etudes (Beit Al Hikma) et le Centre d'Etudes Islamiques de Kairouan.

17 février Maghreb : Les cinq chefs d'Etat du Grand Maghreb ont signé le Traité donnant naissance à l'Union du Maghreb Arabe (U.M.A.,). Le Traité d'Union devra être ratifié dans les six mois .

Politique salariale : Revision des grilles des salaires dans le secteur privé : 15 conventions sectorielles ont été signées .

18 février Maghreb-Tunisie : Création du poste de Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Maghrébines .

Habitat : Mesures pour l'assainissement des quartiers populaires :

- lancement d'un programme pour la réalisation de nouvelles stations d'épuration et pour l'extension des réseaux d'égouts .

- mise en place d'un système de crédit pour l'amélioration des logements anciens .

- poursuite de la dégourbification.

Enseignement : En 1989 ,443.000 DT seront consacrés à la construction de 25 classes pour le primaire et 27 pour le secondaire , le tout dans la région de Sfax .

20 février Justice : Lors de la réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature , le Président rend hommage à ce corps, garant de l'équilibre social .

Tunisie-C.E.E. : Réunion du Conseil de Coopération à Bruxelles .

22 février Justice : Le Conseil Supérieur de la Magistrature a décidé :

- la suppression de la peine de travaux forcés et la réhabilitation de certains condamnés .

- la modernisation des méthodes de travail et l'amélioration des conditions matérielles et professionnelles des Magistrats .

Santé : Création d'un corps de " médecins des hôpitaux "

Finance et développement : Prêt de 5 MD de la Banque Mondiale à la Tunisie

24 février Ramadan : pour préparer le Ramadan 500 tonnes de thon et 300 tonnes d'amandes vont être importées .

27 février Transport : Des mesures ont été prises en Conseil des Ministres pour assurer le renouvellement du parc de taxis et des véhicules de louage dans les 5 prochaines années:

- abaissement de 10% des droits de douane.

- octroi de prêts bancaires avec la garantie de l'Etat.

- création d'une nouvelle catégorie de taxis avec une capacité de 9 places et un tarif individuel.

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE

LA REVOLUTION ET L'ESCLAVAGE AUX COLONIES

Extrême paradoxe, l'esclavage ne fut aboli dans les colonies que le 4 février 1794, 6 ans après la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Au premier abord, ce seul fait est révélateur de l'ambiguïté de la Révolution vis à vis des colonies. Disons, pour énoncer ce qui peut légitimement apparaître comme une contradiction entre idéologie et politique, que cela témoigne d'une part, du caractère métropolitain de la révolution, de ses enjeux, de ses acteurs, d'autre part de l'indifférence d'un peuple ou du moins de son ignorance à l'égard des colonies. Il est vrai qu'il fallait 4 jours pour aller de Paris à Marseille, plusieurs semaines de Saint Malo au Québec ou aux Antilles, plusieurs mois de Bordeaux à l'île Bourbon, l'actuelle île de la Réunion. On ne fut au courant du "14 juillet" aux Antilles qu'à la mi-septembre. Pourtant malgré les apparences, la politique coloniale et singulièrement l'abolition de l'esclavage furent parmi les enjeux de la période révolutionnaire. Plus même, c'est de la crédibilité idéologique du souffle révolutionnaire et de la place de la France dans le monde qu'il fut question.

Idéologiquement et dans le droit fil des idéaux des Lumières, la vision que pouvaient avoir les révolutionnaires des colonies était négative, hostile. Comment accepter et même cautionner l'esclavage, pratique abolie en France au Moyen Age mais maintenue outre mer car consubstantielle aux économies locales.

Rousseau, Voltaire, Montesquieu à leur manière avaient su condamner l'esclavage et se monter attentifs à l'existence de civilisations non chrétiennes, musulmanes ou païennes. Influencés par les "philosophes", nombre de nobles éclairés et de bourgeois firent leurs, les thèses abolitionnistes.

En avril 1788 fut créée la Société des Amis des Noirs. Parmi ses fondateurs, figurent Condorcet, Brissot et Sieyès, illustres personnages s'il en est. Il furent peu à peu rejoints par La Fayette, Lepelletier de Saint Fargeau, Mirabeau, Necker, Robespierre et l'Abbé Grégoire. Ces hommes, aussi brillants et influents furent-ils, ne purent guère peser sur les événements dans les premiers mois. L'ampleur de la tâche, l'immensité des enjeux métropolitains leur furent préjudiciables et occultèrent leur cause. Pourtant malgré un certain désintérêt ambiant, ils trouvèrent vite en face d'eux une opposition résolue, formée de négociants rouennais ou bordelais et des représentants coloniaux eux-mêmes.

A la fin du mois de juin 1789, ceux-ci créèrent, sous le nom de Société de correspondance des colons français, une association destinée à défendre leurs intérêts auprès de la classe politique et au sein de l'Assemblée. Ce groupe prit vite le nom de Club Massiac du nom d'un Marquis, membre influent de la Société et qui l'abritait.

La première mesure progressiste ne put être adoptée que le 28 mars 1792, les droits civiques furent étendus aux mulâtres et gens de couleur libres. Le 27 juillet 1793, l'Abbé Grégoire se distinguait par une intervention retentissante

contre la traite négrière qu'il qualifia de "trafic qui déshonore l'espèce humaine". Le 3 février 1794, emportée par l'enthousiasme suscité par la venue de trois députés de Saint Domingue, où des mesures d'affranchissement avaient été prises par l'administration de cette colonie, l'assemblée vota l'affranchissement immédiat en ces termes : "La Convention nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies. En conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouiront de tous les droits assurés par la Constitution".

Il serait naïf de croire que seul l'esprit révolutionnaire permit d'arriver à cette abolition, elle fut aussi et peut-être surtout, conquise au prix du sang, celui des esclaves révoltés de Saint Domingue. En 1794, un esclave, le futur Toussaint Louverture venu de la partie espagnole de l'île, se rallia à l'un des officiers envoyés par la Convention pour contrôler, au nom de la République, une situation qui mettait aux prises de façon violente et déterminée, colons conservateurs et esclaves révoltés. Sa présence ainsi que celle de ses hommes permit à la France Révolutionnaire de faire face aux ingérences espagnoles et surtout britanniques qui étaient peu à peu apparues. Les colonies devinrent dès lors un enjeu stratégique, enjeu dont la gestion échut à un certain Napoléon Bonaparte.

1789 : une chronologie des événements courants

Mars : Début des élections aux Etats Généraux

6 mars : Le Parlement de Paris fait brûler publiquement six brochures d'un patriotisme trop "enflammé".

9 mars : Bretagne Les troubles continus empêchent les Etats de se réunir pour l'élection des députés.

10 mars : La Commission du Conseil royal achève la réglementation des élections particulières à chaque province.

17 mars : Généralisation des assemblées de baillage pour élire les députés aux Etats Généraux.

19 mars : Jean Paul Marat publie le "Supplément" à l'offrande de la patrie.

LA REVOLUTION, SES IDEOLOGIES ET SES IDEAUX

* MAZURIC (Claude). - Jacobinisme et Révolution. - Paris : Messidor, Ed. Sociales, 1984.

* DAVID (Marcel). - Fraternité et Révolution Française. - Paris : Aubier, 1987. - (Collection historique).

* FORREST (Alan). - La Révolution Française et les pauvres. - Paris Perrin, 1981.

* CARLSON (Marvin). - Le Théâtre de la Révolution Française. - Paris : N.R.F., Gallimard, 1966. - (Bibliothèque des idées).

* DE CERTEAU (Michel), JULIA (D.) REVEL (J.) Une politique de la langue; la Révolution Française et les patois - Paris : N.R.F., Gallimard, 1975. - (Bibliothèque des idées).

* QUINET (Edgar). - Le Christianisme et la Révolution Française. - Paris : Fayard, 1984. - (Corpus des oeuvres de philosophie en langue française).

CONFERENCE DE LUC BARBULESCO : LES REFERENCES RELIGIEUSES

DE CERTAINES POLITIQUES ECONOMIQUES (EGYPTE-TUNISIE) OU SIDI MARZOUK AGIT-IL EN BANQUIER ?

On peut certes faire remonter l'intérêt que suscite cette question aux années 1930-1940, mais il est nécessaire toutefois de constater que ce défi que pose l'Islam à l'économie, et la nature de ce défi, n'ont pris une résonance particulière que depuis une quinzaine d'années.

Il ne s'agit pas de reprendre l'abondante littérature qui existe sur le sujet mais de suivre une démarche plus modeste, inductive et concrète de description des pratiques qui se réclament de l'Islam. Il faut d'abord poser le problème par une négation et tenter de comprendre ce que "l'économie islamique" n'est pas.

Elle ne se confond pas à l'expérience égyptienne et l'on peut, à cet égard, se demander si les "Sociétés de placements" qui se définissaient comme islamiques l'étaient vraiment.

Les succès rapides qu'elles ont connus à leur début ont bénéficié de la politique d'infitah menée à partir de 1974 pour suivre une croissance rapide dans les années 1980, avant d'entrer dans une crise sévère au cours de ces dernières années.

Le succès indéniable que ces sociétés ont connu tenait à leur philosophie, à leur approche mystique de la création des richesses qui se manifestaient concrètement par un élan productiviste, à l'instar de l'image que montrait d'elle-même, par le biais d'inserts publicitaires, la société des frères Al-Rayyan, exemple représentatif de ce type d'entreprises.

Leurs principes sont simples :

- * Les fonds ne doivent pas être cautionnés par un taux d'intérêt.
- * Ils doivent être utilisés de façon productive.
- * Les sociétés n'ont aucune valeur juridique mais sont la simple union d'une multitude de contrats individuels, sortes de procurations qui permettent aux personnes qui se réclament des dites sociétés, de gérer les comptes d'autrui.

Ce système s'est développé en Egypte avec la bienveillance de l'Etat dans un premier temps, puis, en 1988, a été durement touché par la promulgation d'une loi cherchant à faire de ces entreprises des sociétés par action avec un statut juridique.

Ce mauvais tour joué par l'Etat aux sociétés de placement se voyait, dans une conjoncture de lourd endettement extérieur, motivé par l'urgence de stopper l'hémorragie financière qui détournait l'épargne des travailleurs migrants des circuits officiels pour se réfugier dans les comptes de ces sociétés parallèles, informelles; certaines estimations portent à près de 12 milliards de livres égyptiennes, soit l'équivalent du budget de l'Etat, la somme collectée en l'espace de quelques années par les "Sociétés de placement".

Ce détournement de l'épargne, qui fuyait même les banques islamiques "officielles", légales, est en fait le reflet d'une méfiance fondamentale de l'homme de la rue à l'égard du système bancaire national dans son ensemble.

Il était d'autant amplifié que, le système parallèle offrait des taux de profit fluctuant entre 25% et 40% quand les taux des banques officielles ne dépassaient guère les 11%.

De nombreux facteurs pouvaient expliquer cet écart des taux et l'on ne manque pas de relever l'existence de

certaines pratiques de spéculation et une tendance à l'usage du principe de "cavalerie" pour garantir aux épargnants un revenu substantiel. Le système fonctionnait donc au prix d'une fuite en avant et s'est effondré avec l'arrêt du mouvement.

Il est étonnant par ailleurs, que peu de voix se soient élevées pour critiquer ces sociétés qui usurpaient le terme "d'islamiques", car en proposant à ses clients une rente fixée à l'avance, garantie et non une rétribution d'un risque, elles contrevenaient au principe islamique d'interdiction de l'usure, la "ribâ". Cette expérience ratée remet-elle en cause pour autant, l'Islam et ses liens avec certaines pratiques économiques ?

Assurément non, Sidi Marzouk, comme Tartuffe, pratiquent les affaires de manière très libre et parfois franchement malhonnête; ils sont châtiés à la fin; il convient de faire la part du feu, et reconsidérer les liens entre Islam et Economie. Après tout, d'anciennes "fatwa" - pensons, par exemple, à celle de Muhammad Abdu - ou d'autres plus récentes, rendent licite, dans certaines conditions, la rémunération du capital.

Non seulement aucune institution islamique officielle n'avait apporté sa caution aux "Sharikat tawzif al-amwâl" mais elles faisaient valoir, de manière implicite, que l'idée de l'Islam en économie se trouvait représentée et concrétisée, de façon sérieuse, par des établissements qui ont en commun de s'appeler "banques" et d'avoir une vertu en plus; ces banques sont "islamiques" et répudient, par principe, l'intérêt bancaire et suivent donc d'autres voies pour rémunérer les capitaux qui leur sont confiés. Elles prennent des participations dans des sociétés productives (industrielles, agricoles, commerciales) et consacrent une part des bénéfices à la rémunération de leurs déposants, considérés comme des actionnaires. Cette pratique nécessite une parfaite transparence (publication de bilans annuels) et a l'avantage d'indiquer a posteriori, le taux de profit réalisé, considéré comme la rémunération d'un risque encouru dans la sphère productive, et pouvant naturellement être supérieur, inférieur ou égal aux taux d'intérêts bancaires.

Le risque inhérent au système, appelé Profit and Loss Sharing system (P.L.S.) au Pakistan, seul pays à l'avoir imposé de façon volontariste, ou "moucharaka" dans les pays arabes, fait ressembler à s'y méprendre, cette voie islamique participative à certaines formes modernes du capitalisme occidental.

Cette parenté entre l'Islam et le capitalisme libéral est soulignée par le banquier et entrepreneur pakistanais Qorâishi : "Si le Pakistan est capitaliste et l'Inde socialiste ce n'est pas du fait de l'influence américaine, mais une conséquence de l'Islam".

Il apparaît bien, à l'issue de ce bref examen des quelques pratiques qui se réclament de l'Islam que, dans certains cas, des institutions financières fonctionnant selon le principe d'un Islam réformé peuvent contribuer à la recherche d'éléments de solution au sous-développement; A ce titre, les expériences méritent d'être observées avec objectivité.

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN MARS

CONFERENCES ET RENCONTRES DU C.D.T.M.

Jeudi 2

16h. Gilles GRANGER, professeur au Collège de France, directeur du Séminaire d'Epistémologie Comparative. Institut de Philosophie. Université d'Aix-Marseille I.

"Qu'est-ce que l'épistémologie comparative ?" (Cette conférence aura au Centre d'Etudes de Carthage, 33, rue Garibaldi - Tunis)

Dimanche 5

15h. Azzedine GUELLOUZ, professeur de littérature à l'Université de Paris I.

"La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, modeS d'emploi" (Cette conférence aura lieu au Teatro de l'Hôtel Mechtel).

Lundi 6

18h15. Gilbert DURAND, professeur de sociologie à l'Université de Sciences sociales de Grenoble. Directeur-fondateur du Centre de Recherche sur l'Imaginaire. C.N.R.S. Paris

"La civilisation de l'image, l'imaginaire et la modernité" (C.D.T.M.).

Mardi 14

18h15. Bernard VINCENT, Directeur de recherche à l'Ecole des Hautes études en Sciences Sociales.

"Les Morisques en France" (C.D.T.M.).

Vendredi 17

18h15 Carmel CAMILLERI, professeur à l'Université de Paris V directeur du Laboratoire de Psychologie Appliquée aux Problèmes interculturels.

"Culture et communication" (C.D.T.M.).

INFORMATION "REVOLUTION"

- **4 et 5 mars** : Journées "Révolution Française" organisées par l'Association tunisienne des historiens universitaires : conférences-débats avec la participation notamment de M. Ezzedine GUELLOUZ, Professeur de Littérature à l'Université de Paris I, et projection du film "Adieu Bonaparte" de Youssef CHAHINE. Conférences de M. Ezzedine GUELLOUZ les 5 et 6 mars au Teatro à Tunis, et à l'Ecole normale Supérieure de Sousse sur "La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, modes d'emploi".

- **le 11 mars** : Au théâtre du Centre Culturel Universitaire de Tunis et dans le cadre de la Commémoration du Bicentenaire de la Révolution Française, présentation du spectacle "**Un certain 14 juillet**", texte et mise en scène de Jean-Jacques BELLOT, traduction et adaptation de Hafedh DJEDIDI, avec la participation de la troupe de la Jeunesse Théâtrale d'Hamam-Sousse, et la collaboration de l'Association Française d'Action Artistique.

A L'AFFICHE

* LUDWIG WITTGENSTEIN *

A l'occasion du Centenaire de Ludwig Wittgenstein, la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunisie organise en collaboration avec le Centre Culturel Allemand et la Mission Culturelle Française une série de conférences données par C. Imbert, K. Lorenz, G. Granger et M. Ouelbani le 3 mars à 9h30 à l'Institut de Formation (43, rue de la Liberté - Le Bardo) et une Table ronde sur la Philosophie de Wittgenstein le 4 mars à 10h à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (B. du 9 avril).

* NORMALISATION ET UNIFICATION *

L'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI), le centre International d'information pour la Terminologie (INFOTERM), l'Organisation Arabe de la Normalisation et de la Métrologie (ASMO) et la Fondation Nationale pour la Traduction, l'Etablissement des Textes et les Etudes (Beit Al Hikma) organisent les 13 et 17 mars à l'hôtel El Mechtel un séminaire sur "La Normalisation et l'unification de la Terminologie en théorie et en pratique".

* ADOLESCENCE ET IDENTITE *

- **du 14 au 16 mars** : Colloque maghrébin sur "Adolescence et Identité", organisé par l'Association Tunisienne des Psychologues en collaboration avec le Département de Psychologie de la Faculté des Sciences Humaines et sociales de l'Université de Tunis, au centre Culturel International d'Hamamet.

* ARCHIVES *

Deux séminaires sur les Documents Administratifs et les Archives organisés par les Archives Nationales de Tunisie, avec la présence de Jean Favier, Directeur Général des Archives de France, les 6 et 7 mars.

* ETUDES MORISQUES *

Quatrième symposium international d'Etudes Morisques organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches Otomanes et Morisques, de Documentation et d'Information de Zaghouan, à l'Hotel du Lac (Tunis), du 15 au 20 mars.

Publication C.D.T.M. Anthony FINAN
22, Av. de Paris - TUNIS 1000 R.P.
(245.508)